

Contact : 06 71 36 81 48

## Communiqué :

**Arrêt de toutes les sanctions à l'encontre de Patrick Chartier, facteur à Rennes-Crimée !  
Unité pour faire reculer La Poste - SA !**

- Alors que le procès France-Télécom/Orange (ex-PTT) est à peine terminé, avec condamnation de dirigeants et de l'entreprise pour leurs méthodes RH, sources de suicides et de maladies (2007-2009),
- alors qu'un documentaire public télévisé récent (septembre 2019) et de nombreux témoignages décrivent les méthodes similaires mises en œuvre par la Poste (ex-PTT) pour réussir ses "restructurations" et sa privatisation en Société Anonyme, avec les mêmes conséquences mortifères pour les postiers : départs, suicides, maladies, épuisement des agents,...

le 30 janvier 2020, les dirigeants de La Poste, en conseil de discipline à Rennes, sont décidés à sanctionner un facteur syndicaliste qui a mené avec ses collègues le long conflit de Janvier à Mai 2018, contre les suppressions d'emplois et l'intensification du travail au bureau de poste de Rennes-Crimée.

Pour des motifs dérisoires, Patrick Chartier (62 ans), est menacé de trois mois de mise à pied sans salaire, bien qu'il soit actuellement en arrêt de maladie et en situation de handicap reconnue. Alors que le CHSCT de son service a émis deux alertes pour "*danger grave et imminent*" sur ce salarié, au lieu de le protéger, la Poste décide de l'enfoncer et de le pousser dehors.

Pour le POiD, la répression accrue contre les salariés et leurs représentants prend sa source dans la déréglementation du droit du travail, ainsi que dans les attaques contre les institutions représentatives des salariés et contre le droit syndical, qui sont autant de mesures anti-sociales et anti-ouvrières, les « réformes », mises en œuvre par des gouvernements successifs de notre pays.

Toutes les sanctions prévues par La Poste doivent être annulées. Patrick Chartier doit pouvoir continuer sa carrière de facteur à La Poste de manière sereine, respectueuse de ses 35 années de travail au sein d'un grand Service Public postal. La Poste - SA doit cesser les menaces et persécutions à l'encontre d'un syndicaliste qui défend le service public postal et les droits des agents qui y travaillent.

Unis les organisations syndicales et les postiers pourront faire reculer la Poste et empêcher cette répression patronale insupportable à l'encontre de Patrick.

**Le POiD 35 appelle à participer au rassemblement de soutien à Patrick, le jeudi 30 janvier, à 14h00, au siège de La Poste - SA, rue du Pré Botté, Métro République, le jour du conseil de discipline convoqué par La Poste.**

Rennes, le 28 janvier 2020.